

Le 4 décembre 2002

**175**

**DC2.2**

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux Affaires municipales et  
à la métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet de réaménagement de la route 138,  
secteur de la côte à Matou à Saint-Urbain

Charlevoix

6211-06-0k9

Objet : Projet de réaménagement de la route 138, secteur de la Côte à Matou à Saint-Urbain

---

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 7 août 2002, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Alain Cloutier, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je me déclare satisfait des engagements pris par le ministère des Transports du Québec, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que j'accepte de retirer ma demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de ma requête demeure toutefois conditionnel au respect des modalités de l'entente et à sa reconduction complète au décret d'autorisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alphonse Deschênes

c.c. : M. Alain Cloutier, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur